

Attestation sur l'honneur
fixant la résidence principale du ou des enfants
(en l'absence de jugement du Tribunal)

	DOMICILE DE LA MÈRE	DOMICILE DU PÈRE
<i>Nom</i>		
<i>Prénom</i>		
<i>Adresse</i>		
<i>CP</i>		
<i>Ville</i>		
<i>Tél. domicile</i>		
<i>Tél. portable</i>		

Déclare sur l'honneur être titulaire de l'Autorité Parentale sur le (les) enfant(s) :

	ENFANT 1	ENFANT 2	ENFANT 3	ENFANT 4
<i>Nom</i>				
<i>Prénom</i>				
<i>Sexe</i>				
<i>Date de naissance</i>				

Et atteste que celui-ci (ceux-ci) est (sont) domicilié(s) chez :

Cochez la case correspondante

- Sa mère
 Son père
 Garde alternée

Fait à Le Cendre, le

La signature des deux parents est obligatoire.

La mère : (signature)	Le père : (signature)

Fournir une copie de la pièce d'identité des deux parents